

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Pays du Mans

Julien ROISSÉ
DTA Responsable

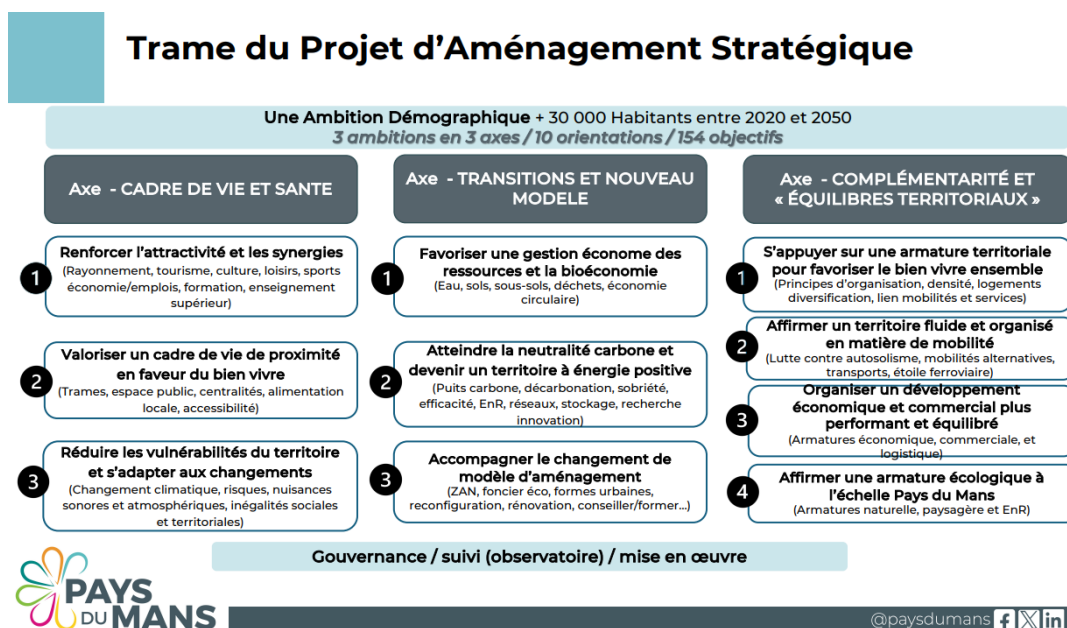
Pôle Aménagement Urbanisme
Syndicat Mixte du Pays du Mans
15-17 Rue Gougéard CS 51529
72 015 LE MANS Cédex 2
Tel : 02 43 51 23 23
julien.roisse@paysdumans.fr

Le SCoT du Pays du Mans, premier SCoT de Sarthe, a été approuvé à l'unanimité le 29 janvier 2014. Le 30 avril 2018, le Préfet de la Sarthe a validé l'adhésion de la Communauté de Communes du Gesnois Bilurien au syndicat mixte du Pays du Mans, et le 30 Novembre 2021, l'adhésion de la communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé. Le périmètre du SCoT inclus désormais 6 intercommunalités : Le Mans Métropole, Champagne Conlinoise et Pays de Sillé, le Gesnois Bilurien, l'Orée de Bercé Belinois, Maine Cœur de Sarthe et le Sud-Est Manceau. Cette extension du périmètre du SCoT a conduit à engager la révision le 13 mars 2023 sous la forme d'un SCoT valant Plan Climat (SCoT-AEC) couvrant l'ensemble du territoire comprenant 92 communes et plus de 1620 km² et 316 000 habitants.

Le Projet d'Aménagement Stratégique débattu le 29 mai 2024 définit les objectifs du Pays du Mans à l'horizon 2050 dont le fil conducteur est l'Urbanisme Favorable à la Santé. Il permettra, en s'inscrivant dans une ambition démographique avec une croissance de plus de 30 000 habitants entre 2020 et 2050 :

- ✓ la mise en place d'un nouveau modèle d'aménagement en faveur de la transition écologique,
- ✓ la maîtrise de l'artificialisation des sols,
- ✓ et l'amélioration du bien-être et de la qualité de vie.

Il décline cette ambition de croissance démographique sous la forme de trois grandes ambitions composant les 3 axes du projet :



L'arrêt de projet du SCoT-AEC est envisagé pour le 12 mai 2025, et l'approbation pour début d'année 2026.